



Programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs au Canada : fiche de rendement 2019

Cette fiche de rendement a été préparée par le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (GTCAN). Le groupe de travail résulte d'une collaboration entre Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) et l'Académie canadienne d'audiologie (ACA).

PROVINCE

Nouvelle-Écosse



CLASSEMENT DIPTA

SUFFISANT

DESCRIPTEURS

- 96 % et plus des bébés dépistés
- Tous les éléments du DIPTA sont présents dans l'ensemble de la province
- Des protocoles cliniques sont mis en oeuvre et surveillés
- Une base de données fait le suivi des nourrissons et des résultats

RECOMMANDATIONS

- Maintenir l'engagement et l'investissement dans un programme coordonné et complet de DIPTA à l'échelle de la province, qui s'appuie sur un système de gestion des données
- Continuer de porter attention à l'amélioration de la qualité et à la durabilité du programme

Les programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA) ont pour but de favoriser la santé auditive des nourrissons de façon proactive et englobent les éléments suivants : **1) le dépistage universel des troubles auditifs chez tous les nouveau-nés; 2) l'identification des bébés qui ont une perte auditive permanente; 3) services d'intervention qui incluent du soutien pour la technologie et le développement des habiletés en communication; 4) le soutien de la famille; 5) la surveillance et l'évaluation du programme.**

Les classements ont été attribués en fonction de la présence des cinq éléments dans l'ensemble de la province ou du territoire.

Le classement du Canada : **INSUFFISANT**